

7 jours en politique

NICOLE BELLOUBET ■ Féminicides, budget, réforme des retraites... Entretien avec la Garde des Sceaux

« Je veux une justice de proximité »

Nouveaux outils, nouvelles pratiques... La ministre de la Justice Nicole Belloubet souhaite qu'il n'y ait plus « aucune faille » dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

INTERVIEW

Florence Chédotal

florence.chedotal@centrefrance.com

■ **Le nombre de féminicides en 2019 a désormais dépassé celui de l'an passé. Vous avez vous-même pointé du doigt une chaîne pénale « défaillante ». Comment comptez-vous obtenir enfin des résultats dans ce dossier où ils sont mesurables ?** Oui, ils sont mesurables, mais il ne faut pas imaginer que nous puissions obtenir des résultats immédiats. Je le souhaite, je suis mobilisée pour cela, mais le risque zéro n'existe pas. Nous allons d'abord nous doter d'outils nouveaux avec les deux propositions de loi en cours de débat au Parlement. La première, adoptée par le Parlement le 18 décembre, permettra de délivrer plus facilement et en plus grand nombre des ordonnances de protection, dont le champ a par ailleurs été élargi. Ensuite, il s'agit de mettre en place le bracelet anti-rapprochement, qui s'est avéré très efficace en Espagne. Nous avons aussi, dans ce texte, élargi la possibilité d'attribuer un téléphone grave danger.

Une deuxième proposition de loi, qui sera débattue en janvier, propose de nouvelles mesures comme la pénalisation du harcèlement moral ou sexuel conduisant au suicide, le retrait de l'autorité parentale dans le cadre d'un féminicide... Tout ceci nous permettra d'être plus efficaces. Des outils nouveaux mais surtout des pratiques nouvelles pour qu'il n'y ait plus aucune faille dans la prise en charge de ces femmes. Je demande aux



NICOLE BELLOUBET. « Il n'y a jamais assez, c'est certain, pour la justice, mais des efforts ont été faits et je pense qu'il s'agit davantage d'une question d'organisation que de moyens », estime la Garde des Sceaux. PHOTO AFP

procureurs et aux magistrats de travailler étroitement ensemble, mais également avec les forces de l'ordre et les associations.

■ **Pourquoi ne pas avoir fait le choix de tribunaux spécialisés ?** Nous avons en France depuis longtemps une distinction entre le juge pénal et le juge civil et il ne nous est pas apparu opportun de bouleverser l'ordonnancement des juridictions. Je pense que nous pouvons aboutir à la même efficacité par des méthodes de travail de grande proximité. Il faut optimiser la coordination de tous les acteurs, grâce notamment à la mise en place de filières de l'ur-

gence qui pourront, dans les gros tribunaux, se traduire effectivement par la création de chambres spécialisées. Mais ce n'est pas possible partout.

■ **N'y a-t-il pas fondamentalement un manque de moyens ?** Le budget de la justice est en hausse. Entre 2018 et 2022, il aura augmenté de près de 25 %. À titre d'exemple, en 2019, nous avons pu créer 100 postes de magistrats supplémentaires et 284 greffiers. Il n'y a jamais assez, c'est certain, pour la justice, mais des efforts ont été faits et je pense qu'il s'agit davantage d'une question d'organisation que de moyens.

■ **La carte judiciaire va-t-elle subir de nouvelles modifications ?** Il n'y a aucune modification de la carte judiciaire. Tous les tribunaux restent, partout. Il y a un changement de nom et d'organisation puisque les tribunaux d'instance vont devenir des tribunaux de proximité, composantes des tribunaux de grande instance qui seront désormais des tribunaux judiciaires. Il n'y a aucune fermeture. Je suis très attentive à la proximité de la justice, à la justice du quotidien. Dans les tribunaux de proximité, on pourra par exemple juger tout ce qui concerne les affaires familiales post-di-

vorce pour lesquelles auparavant il fallait se rendre au tribunal de grande instance. Je souhaite aussi qu'il y ait un conciliateur de justice dans chaque maison France services – il y en aura 460 labellisées au 1^{er} janvier – pour davantage de proximité.

■ **Vous restez optimiste sur les chances de la réforme des retraites d'aller à son terme ?** Nous connaissons des tensions mais je suis confiante pour deux raisons. D'abord parce que le Premier ministre souhaite continuer à dialoguer avec les organisations syndicales. Comme moi-même. D'autre part, certaines organisations syndicales

« Des outils nouveaux mais surtout des pratiques nouvelles »

sont favorables à un système universel et ne souhaitent pas bloquer les Français pour les fêtes. Cette double volonté, je l'espère, créera une rencontre positive.

■ **Vous concernant, les avocats, ce n'est pas forcément gagné...** Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, ils ont mis en place un régime autonome et refusent de rentrer dans un système de régime universel. Dans une exigence de solidarité nationale, toutes les professions ont vocation à rejoindre le système universel, c'est une assurance de pérennité pour tous. Nous sommes en lien avec eux en permanence. Nous avons proposé des garanties, notamment sur les réserves de leur régime et sur les hausses de cotisations. Ma porte est toujours ouverte pour négocier. ■

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

3919 N° gratuit et anonyme. Accessible 7 jours sur 7, de 9 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 18 heures les samedis, dimanches